

# International Affairs

**JOYEUSES FÊTES !**

**N° 08 – DÉCEMBRE 2025**

**AUDIT et ASSURANCES**

## **Réforme de la réglementation en matière d'audit**

La Commission européenne est actuellement en pourparlers avec différents groupes pour déterminer la portée d'une éventuelle réforme du modèle de supervision de l'audit. À cet égard, notre participation à Accountancy Europe ainsi qu'à d'autres forums non avons pris connaissance de certains aspects pris en compte avant de préparer une consultation qui devrait avoir lieu à l'automne 2026.

- Aucune « révolution » ni supervision directe n'est attendue.
- Ils pensent qu'il existe des signes qui en appellent à plus de convergence et de collaboration entre les autorités nationales.
- Ils s'inquiètent de la mise en œuvre des publications du COESA, des capacités et des ressources des autorités nationales de supervision, ainsi que de l'efficacité de la supervision.

- Certains points spécifiques incluent la transparence des résultats des inspections, l'inspection des audits des groupes ou l'utilisation d'outils d'IA et de méthodologies communes dans les réseaux de cabinets.

## **Mesures visant à simplifier et à réduire les charges administratives. Lois Omnibus.**

Voici les nouveautés les plus importantes sur ce sujet.

### **Omnibus I – CSRD**

Après la reprise des activités parlementaires à la rentrée, la proposition Omnibus 1, destinée à modifier les directives CSRD et CS3D, a suivi son cours avec une myriades d'infos sur les négociations accessibles au public. Après des votes infructueux visant à accélérer le processus, le rapport a été approuvé par l'assemblée plénière du Parlement le 20 novembre, en ouvrant les trilogues qui ont abouti sur un accord politique le 8 décembre. Cet accord, qui prévoit finalement une portée de 1 000 travailleurs et de 450 millions d'euros de chiffre d'affaires pour l'application de la CSRD, a été approuvé par la commission JURI le 11 décembre et sera soumis au vote final en séance plénière le 16 décembre. Il doit également être signé par le Conseil (probablement lors de la réunion ECOFIN du mois de janvier).

Points clés :

- Portée : les entreprises qui comptent de plus de 1 000 employés et ont un chiffre d'affaires annuel supérieur à 450 millions d'euros. Une révision de cette portée est prévue en 2031.
- L'exemption pour consolidation s'applique aux sociétés mères de portefeuille ; l'exemption s'applique également aux filiales EIP dont les sociétés mères font un rapport dans leur consolidation.
- Les États membres peuvent dispenser les entités qui ne sont pas concernées par la CSRD de fournir des informations pour les périodes

comprises entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 janvier 2026. Cela concerne essentiellement les entités de la Wave 1.

- Les entités de pays tiers dont le chiffre d'affaires annuel dans l'UE est supérieur à 450 millions d'euros pendant deux années consécutives ou les filiales ou succursales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 200 millions d'euros au cours de l'exercice précédent seront concernées.
- L'adoption des normes européennes volontaires en matière d'information pour la publication d'informations sur la durabilité est obligatoire pour les entreprises qui ne sont pas concernées.
- La commission devra adopter, au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2027, une norme pour la vérification de sécurité limitée.
- Un portail sera mis en place pour donner accès à des informations, de l'aide et des directives pour préparer les informations.

Le résumé fait par AcE sur l'accord conclu est disponible sur ce [lien](#), qui contient aussi les accords sur la directive relative à l'obligation de diligence raisonnable.

En ce qui concerne **la procédure de la Médiatrice** européenne sur cette initiative, le bureau a publié un communiqué de presse indiquant qu'une série de lacunes procédurales a été détectée dans la manière dont la CE a préparé plusieurs propositions législatives. La conclusion est une recommandation, bien qu'elle considère qu'il y a eu mauvaise administration dans la manière dont la Commission a préparé la proposition Omnibus. Son avis n'est pas contraignant ([lien](#)).

## **Directive sur la divulgation d'informations en matière de durabilité CSRD**

En **France**, l'organisme de contrôle H2A annonce la fin de la période transitoire pour que les auditeurs et les PIA puissent profiter du régime transitoire prévu dans la CSRD ([lien](#)). Interrogés au sujet de l'examen prévu pour ceux qui ne sont pas dans le régime transitoire, ils

répondent que le premier aura lieu à l'automne prochain, qu'il s'agira d'un examen écrit, mais que les détails ne sont pas encore fixés.

En **Italie**, un document sur le tableau de bord prospectif dans l'information sur la durabilité ([lien](#)) et un deuxième document sur la supervision et la durabilité ([lien](#)) ont été publiés.

Aux **Pays-Bas**, la NBA publie un plan révisé étape par étape pour analyser la matérialité des informations en matière de durabilité ([lien](#)).

De même, une **correction d'erreurs de la directive (UE) 2022/2464** du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 a été publiée modifiant le règlement (UE) n° 537/2014, la directive 2004/109/CE, la directive 2006/43/CE et la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises. Des corrections ont été apportées à plusieurs versions linguistiques. Pour l'Espagne :

*(...) aux entités d'intérêt public, telles que définies à l'article 2, point 1, de la directive 2013/34/UE, qui sont des sociétés mères d'un grand groupe, au sens de l'article 3, paragraphe 7, de ladite directive, et qui, à la date de clôture du bilan, dépassent, sur une base consolidée, le nombre moyen de 500 employés au cours de l'exercice ».*

### **[Directive déléguée 2023/2775](#) sur le critère de taille des entreprises**

D'après les informations obtenues auprès d'Accountancy Europe, la République tchèque a adopté de nouvelles limites qui sont 200 % supérieures à celles de 2021, en passant à 1,5 million d'euros pour le total du bilan et 3 millions d'euros pour le chiffre d'affaires.

### **Obligations vertes**

L'ESMA a publié la [liste](#) des entités autorisées à vérifier les informations sur les obligations vertes. On remarque qu'il y a pas beaucoup de sociétés enregistrées.

Une **COMMUNICATION DE LA COMMISSION** sur l'interprétation et l'application de certaines dispositions juridiques du règlement sur les obligations vertes européennes a également été publiée ([lien](#)).

### **Private Equity**

Après la publication du premier document sur ce sujet, AcE a publié le deuxième, qui aborde les risques et les opportunités de cette pratique et son évolution récente. *Beyond private equity: third party ownership in the accountancy and audit sector* ([lien](#)).

### **Sanctions contre la Russie**

#### **[L'UE adopte le 19e paquet de sanctions contre la Russie - Finances.](#)**

D'après le communiqué de presse, pour fournir un service au gouvernement russe qui ne soit pas interdit par les règles, il faudra d'abord obtenir l'accord de l'autorité compétente. Cette mesure vise à réduire le risque qu'un service contribue aux capacités militaires, technologiques ou industrielles de la Russie.

### **Nouveautés dans d'autres pays**

Outre celles mentionnées relatives à la CSRD, nous avons pris connaissance des nouvelles suivantes dans d'autres pays. Tous les documents sont disponibles dans leur langue d'origine.

## - Royaume-Uni

- Le **FRC** prend des mesures pour garantir la qualité et la cohérence de la vérification des informations sur la durabilité et publie [l'ISSA \(UK\) 5000](#), qui est une adaptation à l'environnement britannique de la norme émise par l'IAASB.
- **FRC** publie un rapport sur les principales conclusions et les bonnes pratiques des plus grands cabinets d'audit ([lien](#)).
- **FRC** met en avant les tendances et les dernières avancées en matière d'audit ([lien](#)).
- **ICAEW** : examen thématique sur le blanchiment d'argent 2025 ([lien](#)).
- **FRC** partage des conseils pratiques pour aider les petites entreprises cotées à améliorer la qualité de leurs informations d'entreprise ([lien](#)).

## - Allemagne

- **APAS (autorité de surveillance)** a publié la première analyse du marché de l'audit en Allemagne, en se concentrant sur les auditeurs EIP (soit ceux qu'elle supervise directement) ([lien](#)).
- **IDW** : orientation de la BaFin sur l'audit de conformité au règlement européen sur la publication d'informations (SFDR) ([lien](#)).
- **WPK** : analyse de la structure du marché 2024 : dynamique croissante sur le marché de l'audit ([lien](#)).

## - France

- **H2A** : adoption de la norme ISA 600 (révisée) ([lien](#)).

## - Pays-Bas

- Rapport sur les tendances du secteur [Sector in Focus 2025](#) qui montre l'évolution du secteur de la comptabilité et du reporting.
- Finances : consultation sur le décret modifiant le secteur comptable ([lien](#)).

## - Italie

- Un modèle de clause contractuelle a été publié pour informer les clients de l'utilisation de l'IA dans l'exécution de la mission découlant de l'adoption de la loi **132/2025**. Al Congresso di Genova la

presentazione della terza guida "L'AIuto Intelligente al Commercialista ([lien](#)).

- Publication des procès-verbaux du Conseil des auditeurs des sociétés non cotées ([lien](#)).
- Le président de l'ordre des comptables CNDCEC explique que : « La loi 4/2013 leur interdit de réaliser des activités qui empiètent sur celles réservées ou inhérentes aux professions libérales » ([lien](#)).

## Autres nouveautés en matière d'audit et d'assurances

- **IAASB**
  - [2025 Handbook of the International Code of Ethics for Professional Accountants \(including International Independence Standards\)](#).
  - Technology Catalog of Issues and Possible Actions ([lien](#)).
  - ISSA 5000 Frequently Asked Questions: Relevance of ISSA 5000 to Assurance on Sustainability Reports in the European Union ([lien](#)).
  - [New set of illustrative practitioner's assurance reports](#).
- **The CAQ**
  - Technical alert ([enlace](#)).
  - The Power of Assurance in Promoting Integrity and Resilience Against Fraud ([enlace](#)).
  - Audit partner pulse survey ([enlace](#)).
- **Audit analytics** : [Critical audit matters: A five-year reviewy Audit Fee Trends report](#).
- **PCAOB** Staff Guidance – Insights for Auditors Examples of Evaluating the Reliability of External Information Provided by the Company in Electronic Form [guidance](#).
- **CEAOB**
  - Communiqué de presse sur la réunion des sous-groupes NIA et Inspections qui s'est déroulé à Madrid du 5 au 7 novembre. [Press](#)

[release from the 18<sup>th</sup> meeting of the sub-group](#). Il ressort des procès-verbaux :

- La rédaction d'un nouveau document CAIM (Common Audit Inspections Methodologies) consacré à l'informatique.
- L'ICAC a présenté son approche en matière d'inspection et les conclusions des inspections liées aux TI et aux NIA spécifiques ont été examinées.
- Présentation des plans de travail pour 2026 :
- [CEAOB INTERNATIONAL EQUIVALENCE AND ADEQUACY](#) : préparation en cours au cas où il faudrait conseiller la CE sur une décision concernant le Royaume-Uni. Suivi des négociations sur la loi Omnibus et son implication dans la supervision et l'enregistrement des auditeurs et des IASP de pays tiers et les régimes d'équivalence, entre autres.
- [CEAOB INTERNATIONAL AUDITING STANDARDS SUB-GROUP](#) : qui comprend, outre les tâches récurrentes, la révision de la mise en œuvre des réformes de l'IFAC par le groupe de suivi, la préparation des conseils techniques à la CE sur la vérification et son suivi.
- [CEAOB Enforcement SUB-GROUP](#) : son travail se centre sur l'obtention des résultats des inspections et le partage des expériences et des meilleures pratiques. En 2026, un questionnaire statistique sera réalisé auprès des membres et un rapport sera publié ; ses membres organiseront un séminaire sur les principaux problèmes détectés et étudieront des cas réels, entre autres.
- [CEAOB INSPECTION SUB-GROUP](#) : a pour principales activités la création d'un système de notation des résultats des inspections et la mise à jour des CAIM, la préparation d'un plan de formation pour les inspecteurs ou le partage des expériences acquises lors des inspections avec le PCAOB.
- [CEAOB Market Monitoring Sub-group](#) : préparation du 4e rapport sur le marché (publication prévue au 3e trimestre),

ce qui implique l'amélioration continue des données et de leur comparabilité.

- [Plan de travail du CEA OB](#) : il comprend l'analyse d'un système d'examen par les pairs entre ses membres. Concernant la DORA et la révision que la Commission européenne doit faire sur sa portée, ses membres font référence à la [lettre de commentaires](#) qu'ils ont envoyée [en 2021](#) sur ce sujet, dans laquelle ils recommandaient de ne pas inclure les auditeurs directement dans le champ d'application.

## INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

### En matière de durabilité

#### **ESRS – Normes européennes d'information sur la durabilité**

L'EFRAG a publié sa [proposition de](#) révision des [ESRS](#) à l'intention de la CE. Ce document doit être complété par des conclusions fondamentales, une analyse coûts-bénéfices et une note explicative, dont la publication est prévue pour fin décembre. La CE doit préparer l'acte délégué sur la base de la proposition de l'EFRAG.

L'AcE a publié un document qui examine si les ESRS constituent un cadre d'information fidèle ou de conformité. Ce document présente les interprétations et leurs conséquences ([lien](#)).

La proposition présentée par l'EFRAG comprend un nouveau texte dans l'ESRS 1 *Fair presentation and qualitative characteristics of information* qui détaille les caractéristiques du cadre d'information sur la durabilité en tant que cadre de présentation fidèle.

*The objective of the sustainability statement, taken as whole, is to present fairly (see Chapter 2) all the undertaking's sustainability-related material*

*impacts, risks and opportunities and how the undertaking manages them. The reported information shall be decision-useful for the users of general purpose sustainability statements.*

## **VSME**

Le 2 octobre, l'EFRAG a présenté une enquête pour savoir si le marché est d'accord avec les VSME, avec une date limite fixée au 14 novembre.

Accountancy Europe a récemment donné son avis ([lien](#)). Sur ce sujet, l'EFRAG a mis en ligne plusieurs ressources sur son site Web. Pour l'Espagne, un lien redirige vers le ministère de la Transition qui propose des calculateurs d'empreinte carbone pour différents types d'exploitations ([lien](#)).

## **Omnibus 1 – Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières CBAM**

[Publié au JOUE le 17 octobre.](#)

La Commission a également adopté une proposition de règlement [Carbon border adjustment mechanism \(CBAM\) – conditions for granting accreditation to verifiers](#), qui fixe des règles sur le contrôle et la supervision des vérificateurs accrédités, le retrait de l'accréditation et la reconnaissance mutuelle et l'évaluation par les pairs des organismes d'accréditation.

## **Sustainable Finance disclosure**

Proposition de modification du règlement sur la finance durable SFDR ([lien](#)). Elle pense que le règlement impose trop d'informations, qui impliquent une certaine confusion et un risque de blanchiment écologique.

## **Taxonomie**

Au début du mois, la CE a lancé une initiative pour développer des critères techniques de sélection pour [l'environnement](#) et [le climat](#).

### Autres

- [Correction d'erreurs dans la directive \(UE\) 2024/1760 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 relative à la diligence raisonnable des entreprises en matière de durabilité et modifiant la directive \(UE\) 2019/1937 et le règlement \(UE\) 2023/2859 \(JO L, 2024/1760, 5.7.2024\)](#). Il s'agit d'une correction d'erreurs dans la version espagnole de la directive sur la diligence raisonnable.
- [Règlement d'exécution \(UE\) 2025/2155 de la Commission du 23 octobre 2025 établissant, conformément au règlement \(UE\) 2024/573 du Parlement européen et du Conseil, les mesures détaillées relatives à la déclaration de conformité et à la vérification par l'auditeur indépendant, et abrogeant le règlement d'exécution \(UE\) 2016/879 de la Commission \(GEI\)](#).
- **Deforest** : approbation du traitement, de forme urgente, d'une modification du règlement *Deforest* qui devait entrer en vigueur en décembre 2025 pour les grandes entreprises et en 2026 pour les petites. Compte tenu de son approbation, elle sera soumise au vote en séance plénière lors de la réunion qui se déroulera du 24 au 27 novembre ([lien](#)). Lors de cette réunion, un report de 12 mois de l'entrée en vigueur a été approuvé. La [position du Conseil](#), également approuvée récemment, est assez proche de celle du Parlement.
- La Plateforme pour la finance durable publie son rapport annuel, qui met en avant les progrès réalisés dans les cadres d'information. [IPSE publie son rapport annuel - Finance - Commission européenne](#).

### AUTRES SUJETS

**La CE annonce qu'elle baisse le degrés de priorité de 115 actes de niveau 2 pour se focaliser sur les priorités clés. La liste comprend des actes**

délégués liés au SFRD, au CSRD, à la directive comptable, à la directive d'audit et à la taxonomie. [De-prioritisation of Level 2 acts in financial services legislation - Finance](#).

### **Small-mid caps (Omnibus IV)**

Le 7 novembre, ECON a présenté son [projet de rapport](#) sur l'extension de certaines mesures d'atténuation pour les PME et les entreprises à faible capitalisation.

Dans le cadre de ce projet, nous avons été informés que l'EFRAG a été chargé par la CE de créer un formulaire, basé sur des indicateurs clés de performance, que les PME et les SMCaps peuvent utiliser pour demander un financement. À cet égard, l'EFRAG a lancé deux enquêtes sur les besoins de financement et les investissements transfrontaliers ([lien](#)), dont la période de commentaires s'est terminée le 17 novembre. Les nouveautés de ce projet de l'EFRAG peuvent être consultées [ici](#).

### **Proposition de règlement visant à modifier les règlements qui régissent le fonctionnement des AES**

Publication au JOUE *Règlement (UE) 2025/2088 du Parlement européen et du Conseil du 8 octobre 2025 modifiant les règlements (UE) n° 1092/2010, (UE) n° 1093/2010, (UE) n° 1094/2010, (UE) n° 1095/2010, (UE) n° 806/2014, (UE) 2021/523 et (UE) 2024/1620 en ce qui concerne certaines exigences d'information dans les domaines des services financiers et du soutien à l'investissement, (Texte pertinent aux fins de l'EEE) ([lien](#)).*

### **Présentation de la loi Omnibus numérique**

La CE a adopté l'acte soumis à consultation publique. La proposition vise à simplifier la réglementation relative à l'IA, à la cybersécurité et aux données. À cet égard, elle propose une mise en œuvre efficace de l'IA (et l'obligation

d'appliquer les normes aux systèmes à haut risque) et prolonge le délai de mise en œuvre. En ce qui concerne la cybersécurité, la procédure de notification des incidents est simplifiée, avec la mise en place d'un point d'entrée unique. Elle propose également des modifications au RGPD afin d'harmoniser et de simplifier certaines exigences. Enfin, en matière de données, les normes européennes sont consolidées par une « loi sur les données » comprenant des exceptions pour les PME et les microentreprises, ainsi que des lignes directrices pour la mise en œuvre.

Au sein de l'AcE, un groupe de travail a récemment été constitué pour préparer cette réponse, qui comprend :

- [COM\(2025\)836](#) : proposition de règlement UE modifiant les règlements 2024/1689 et 2018/1139 pour simplifier la mise en œuvre de normes harmonisées sur l'intelligence artificielle.
- [COM\(2025\)837](#) : proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant les règlements (UE) 2016/679, (UE) 2018/1724, (UE) 2018/1725, (UE) 2023/2854 et les directives 2002/58/CE, (UE) 2022/2555 et (UE) 2022/2557 en ce qui concerne la simplification du cadre législatif numérique, et abrogeant les règlements (UE) 2018/1807, (UE) 2019/1150, (UE) 2022/868 et la directive (UE) 2019/1024 (Omnibus numérique).

#### **Blanchiment d'argent**

- Proposition de règlement d'application sur les informations relatives à l'enregistrement des bénéficiaires effectifs ([lien](#)).

#### **Environnement**

- [AcE a répondu à l'appel à témoignages](#) lancé par la CE sur l'économie circulaire, la gestion des déchets et les émissions. La réponse se concentre sur l'aspect fiscal de l'économie circulaire.

## **AUTRES SUJETS**

**Présence internationale de l'ICJCE**

- Participation à une réunion du forum de coordination des membres **d'Accountancy Europe** pour parler et se mettre d'accord sur la stratégie à suivre pour les sujets qui touchent la profession et **l'Assemblée** des membres de décembre, où la stratégie et le budget sont approuvés. En ce qui concerne la stratégie, une nouvelle approche plus axée sur les besoins des membres d'AcE a été discutée. Nous avons également participé à **l'Engagement Day**, où les membres partagent des infos sur leurs juridictions respectives.
- Nous avons assisté à une réunion du Sounding Board de **Business Europe**, au cours de laquelle nous avons passé en revue les actions futures du groupe et l'agenda de l'IASB, et avons visionné une présentation de la DG FISMA sur la supervision de l'audit.
- Nous avons également participé virtuellement au Conseil annuel de l'IFAC, qui a approuvé la stratégie et le plan de travail, les nouvelles adhésions de membres et de personnes aux groupes de l'IFAC, et nous avons abordé des aspects futurs de la profession.
- **Publications** : nouvelles règles sur le blanchiment d'argent : conseils pour les professionnels de la comptabilité.

**Vous pouvez consulter d'anciens numéros sur ce [lien](#)**

**Bulletin numérique élaboré par l'Instituto de Censores Jurados de Cuentas de España**

[www.icjce.es](http://www.icjce.es)

ISBN : 978-84-17367-98-5

[📄 Demander la résiliation](#)

Cet e-mail et les pièces joints s'adressent exclusivement aux destinataires indiqués.  
L'information contenue peut être CONFIDENTIELLE et/ou être PROTÉGÉE PAR LA LOI, et elle ne représente pas nécessairement l'avis de l'ICJCE. Si vous avez reçu cet e-mail par ERREUR, merci de le communiquer immédiatement à l'expéditeur et de l'ÉLIMINER, car VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ à l'utiliser, révéler, distribuer, imprimer ou copier une partie ou la totalité des informations qu'il contient. Merci.